

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPT 2025

Étaient présents :

Pierre Yves LE TROCQUER, Henri ROYE, Hervé JUDIC pour le bureau
Michel RENDA, Gilles ROUX, Mewen AVRY pour les professeurs.

Ordre du jour :

1. retour sur le début des inscriptions, nouveaux tarifs...
2. information règlementation grades NRK
3. programme des examens de grades à partir de cette année
4. lignes directrices pour les cours de l'année. (thème le + important) avec un exemple qui remonte à 1995!!!

Ajout compte tenu de l'actualité

1. élection du Président Fédéral
2. stages de rentrée du club
3. arrêt de la fonction d'expert régional de Pierre Yves
4. règles concernant le certificat médical

Début des inscriptions

Il y a peu de nouveaux dans le groupe enfants ainsi que dans le groupe des débutants. Il faut sans doute attendre fin octobre pour se faire une opinion.

A ce jour plusieurs facteurs peuvent influencer :

- le dispositif PASS SPORTS plus restrictif et sans doute moins incitatif pour les parents. Il est vrai que l'année passée, entre un PASS SPORTS à 50€ et un bon CAF à 45€, il ne restait que 25€ à payer pour la saison.
- Répartition des 13 bénéficiaires de PASS SPORTS de la saison dernière et de cette année

2024	5 pupilles	3 benjamins	2 minimes	1 cadet	1 junior	1 senior
2025	1 pupille		1 minime			

- Dans les catégories « junior » et « sénior », il peut y avoir les études.
- Le groupe « senior » est bien reparti.

Règlementation grades NRK

Les nouvelles dispositions concernant les grades au sein du club sont adoptées. Elles sont disponibles sur le site Internet du club et s'appliquent immédiatement.

L'organisation des cours à partir de la saison en cours :

On retombe toujours sur les mêmes constats et on ne cesse de remettre en place des dispositions qui montrent leurs limites rapidement.

Nous retenons qu'il est important pour les pratiquants que leurs attentes soient prises en compte notamment en souhait de passages de DAN.

Les inscriptions pour les passages de DAN sont à l'initiative du candidat sans que le professeur n'ait son aval à donner. En conséquence il appartient à toute personne souhaitant se présenter à un examen d'en aviser les professeurs afin qu'il en soit tenu compte.

Nous pouvons organiser les cours pour que certaines thématiques spécifiques aux examens soient plus profitables aux candidats.

Nous ne pouvons pas axer les cours au bénéfice d'un seul objectif.

Il est donc important que le candidat en fasse part et s'investisse dans le travail spécifique pour l'examen afin que nous puissions adapter l'organisation des cours.

Les professeurs présents notent que les échauffements par exemple peuvent s'appuyer en partie sur les katas, qu'il est souvent possible de monter des ateliers par niveaux de pratique, mais tout en gardant la possibilité de travailler avec des plus gradés...

Les points ajoutés à l'ordre du jour :

Les nouvelles élections à la présidence de la fédération.

Le bureau suit les informations qui viennent de la FFK. Nous attendons de savoir qui seront les candidats, sachant que Gilles CHERDIEU se présente et qu'à priori il bénéficiera à nouveau du vote de Pierre Yves agissant en tant que président du club.

Les stages au FLL

Les 3 stages de préparation au passage de 1^{er} Dan sont en ligne sur notre site, notre page Facebook, et l'équivalent à la ligue et au comité départemental.

Ils sont mis en place pour une meilleure préparation de nos candidats clubs et sont ouverts à tous les licenciés du club et de la fédération.

La liste des experts régionaux

Pierre Yves LE TROCQUER a demandé à ne plus figurer sur la liste et c'est effectif sur le site de la Ligue. C'est une décision personnelle.

Le certificat médical

En application de l'article L. 231-2 du Code du sport, **toute personne majeure** peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

Le certificat médical n'est donc plus un sujet pour tout licencié majeur, qu'il soit pratiquant en loisirs, en compétition, ou encore dirigeant.

Concernant les personnes mineures, aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique en loisir comme en compétition.

Il sera seulement demandé aux licenciés mineurs de remplir un questionnaire médical qu'ils devront compléter conjointement avec leurs responsables légaux. Ce questionnaire médical se trouve sur notre site internet au lien suivant :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

Le responsable légal du mineur, devra attester sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Un modèle d'attestation sur l'honneur se trouve également sur notre site internet :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

Pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire médical ne doit être communiqué aux clubs. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs. Ces derniers sont tenus de conserver seulement l'attestation sur l'honneur.

Concernant ce dernier point, nous allons demander l'attestation à tous les parents.